2020-029

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOGUIVY PLOUGRAS

Séance du 13 août 2020

En exercice : 15
Votants : 15
Absent : 0
Date de convocation : 06 août 2020
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-François LE GALL, Maire.

Présents : RUBEUS Saïg, GRELLEPOIX Nicolas, LE CREFF Yvon, LE BALC'H Pauline, LE GALL Pascale, LAGADEC Gaëlle, LE GUEN Laure, LOZAC'H Séverine, LE FOLL Arnaud, LE GUEN Didier, DUEDAL Maryline, CHAVANON Christophe, PICHOURON Françoise, LE GUYADER Béatrice, LE GALL Jean-François.

Absents :

Secrétaire de séance : PICHOURON Françoise

- **Intervention des représentants de LTC pour la fibre optique**

Mr BIZOUARN et MR VIEILLEVILLE vous ont expliqué et montré par diaporama les travaux d'élagage à effectuer pour la mise en place de la fibre optique sur la commune.

Les travaux d'élagage sont répartis en 129 tronçons d'une longueur totale de 4 km.

- 123 points en 25 chantiers qui seront faits en +/- 8 jours fin août.
- 6 tronçons les plus longs, situés au sud de la commune en +/- 6 jours en septembre.

- **Nomination d'un représentant de la SPLA Lannion Trégor Aménagement**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner un représentant de la SPLA Lannion Trégor Aménagement.

Le maire propose au conseil municipal de nommer LE GALL Jean-François conseiller communautaire, représentant de la SPLA sur la commune de Loguivy-Plougras.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- **Nomination d'un représentant SDIS**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner un représentant SDIS.

Le maire propose au conseil municipal de nommer Saïg RUBEUS, représentant du SDIS sur la commune de Loguivy-Plougras.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- **Indemnités des élus**

Le Maire propose de fixer comme suit le montant des différentes indemnités :

- Indemnité du Maire : 29.001 % de l'indice 1027 = 1128.00€ brut/mois
- Indemnités des adjoints : 9.77 % de l'indice 1027 =380.00 € brut/mois
- Indemnités des conseillers délégués : 5.142% de l'indice 1027 = 200.00€ brut/mois
- Indemnités des conseillers : 0.591% de l'indice 1027 = 23.00€ brut/mois

- Ces taux déterminent l'enveloppe globale des indemnités mensuelles du Maire, des adjoints (3232.11 €). A partir de cette enveloppe et afin de verser une indemnité aux conseillers délégués et conseillers, le montant brut des indemnités des adjoints sera ramené à un montant effectivement payé brut de 380€ brut par mois, de 200€ brut par mois pour les conseillers délégués et 23€ brut par mois pour les conseillers municipaux. Le maire percevra quant à lui 1128€ par mois. L'ensemble de ces dispositions prendra effet au 4 juillet 2020, date de mise en place du nouveau Conseil Municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- **Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)**

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle

Unique (FPU) d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 juillet 2020, portant mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDERANT que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;

CONSIDERANT que chaque conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission ;

CONSIDERANT que les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres

CONSIDERANT que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres

CONSIDERANT que la commission peut faire appel à des experts ;

Le CONSEIL MUNICIPAL est INVITE à

DESIGNER Mr RUBEUS Saïg représentant titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté.

Le conseil municipal valide à l'unanimité de désigner Mr RUBEUS Saïg représentant pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT).

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette désignation.

- **Reconduction Convention avec LTC pour la gestion de l'assainissement collectif**

Le maire propose la reconduction de la convention avec LTC pour les renseignements et la gestion des abonnés, la tonte et le débroussaillage autour de la station d'épuration contre rémunération. Le montant prévisionnel de la prestation pour 2020 est de 1650 €.

Le conseil municipal valide cette proposition à 12 voix « pour » et 3 voix « contre ».

- **Taxe d'aménagement 2021**

Le maire informe le conseil municipal que la taxe d'aménagement reste inchangée (1.80%) pour l'année 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- **Renouvellement de la CCID (Commission Communale des Impôts Direct)**

Mr le maire propose de trouver 12 noms de personnes pour mettre en place la commission. Cette délibération est ajournée au prochain conseil.

- **Adhésion et subvention à l'association des FRANCAS (Mission argent de poche)**

Le maire propose que pour rémunérer les jeunes de la commune pour leur présence à l'exposition à la chapelle du DRESNAY qui s'est déroulée du 16 juillet au 15 août 2020, nous devons adhérer à l'association les FRANCAS (100€) et leur verser la somme de 330 € (15€*22 demi-journées) pour le montant global des indemnités à verser aux jeunes. 6 jeunes se sont répartis les 22 demi-journées de présence. (5 jeunes présents 3 demi-journées et une jeune 4 demi-journée).

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- **Revalorisation des Loyers**

Les loyers sont revalorisés tous les ans au mois de juillet, le maire propose au conseil municipal de les revaloriser selon l'indice de révision, soit +0.66% avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

logements ancienne gendarmerie	2018	2019	2020
Appt 1	244.06 €	248.00€	250.00€
Appt 2	237.89 €	242.00€	244.00€
Appt 3	252.21 €	256.00€	258.00€
Appt 4	244.72 €	248.00€	250.00€
Logements Groupama :			
Logement n°1 (Le Tiec)	180.35 €	183.00€	184.00€
Logement n°2 Caoudal	288.63 €	293.00€	295.00€
Logements rue de la vieille côte RDC	269.79 €	274.00€	276.00€
logement rue de la vieille côte 1er étage	269.79 €	274.00€	276.00€
Logement ancienne poste	468.00€	400.00€	403.00€

Le conseil valide cette proposition à 9 voix « pour » et 6 voix « contre ».

2020-033

- **Revalorisation des loyers du cabinet médical**

Les loyers des différents locaux à usage médical n'ont pas fait l'objet de révision cette année. Le Maire propose de les revaloriser de la même manière que les autres locations de la commune selon l'indice de révision des prix soit +0.66% avec effet rétroactif au 1er juillet 2020.

	2018	2019	2020
Cabinet du Docteur LOZAC'H	220.00 €	224.00€	225.00€
Cabinet Ophélie ROUARD	180.00 €	183.00€	184.00€
Cabinet infirmier Jegou et Chapizeau	220.00 €	224.00€	225.00€
Cabinet kinésithérapeute (LE VERN)		220.00€	221.00€

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

- **Révision des charges du cabinet médical**

Suite à la commission finances du 10 août 2020, les membres de la commission ont proposé de fixer les charges à 40€/mois pour le médecin. Les charges des autres occupants restent inchangées à 30€/mois.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

- **Révision des charges des logements communaux**

Suite à la commission finances du 10 août 2020, les membres de la commission ont proposé de fixer les charges à 25 €/mois pour chaque locataire, pour éviter une somme trop importante à devoir lors de la régularisation en fin d'année.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

- **Tarif de location appartement au-dessus du cabinet médical**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer le tarif suivant : 15.00 € la nuitée par chambre avec un maximum de 250.00 € par mois, charges comprises et autorise le Maire à signer les documents relatifs aux locations.

2020-034

- **Tarif cantine et garderie**

Les membres de la commission Finances ont décidé que les tarifs de la cantine et de la garderie ci-dessous resteront inchangés pour l'année scolaire 2020-2021.

	Tarif actuel	Tarif proposé
Cantine repas enfant	2.45 €	2.45 €
Cantine repas adulte	4.15 €	4.15 €
Garderie matin	0.80 €	0.80 €
Garderie soir	1.20 €	1.20 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

- **Participation CLIS Bégard**

La Mairie de BÉGARD demande à la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS de lui verser la somme de 427.10€ correspondant aux frais de scolarité dus pour un élève de la commune scolarisé en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Noël BERNARD depuis le 1er Décembre 2018. Ce dispositif s'adresse à des élèves en situation de handicap.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette somme à verser à la mairie de BÉGARD.

- **Questions diverses**

- Séverine LOZACH demande si la délibération prise ce jour concernant les indemnités des élus porte bien la mention « annule et remplace la délibération actée lors du conseil municipal du 4 juillet 2020 ». La délibération du 4 juillet n'a pas été envoyée au contrôle de légalité à la préfecture car le maire voulait la repasser lors d'un prochain conseil en respectant bien l'enveloppe légale globale attribuée à la commune.

- Arnaud Le Foll soulève une erreur dans le compte rendu du conseil du 4 juillet 2020. Une erreur de résultat du vote pour la détermination du nombre d'adjoints, il a été inscrit 9 voix « pour » et 6 « contre » au lieu de 9 voix « pour », 1 « contre » et 5 « abstentions ». Cette erreur va être rectifiée.

- Arnaud LE FOLL et Séverine LOZACH ont refusé de signer les PV du 4 et 10 juillet 2020.

- Le maire informe le conseil que Madame GLORION Gwenaëlle a décidé de prendre une disponibilité pour une durée d'un an. Il faudra recruter une remplaçante pour la rentrée de septembre.

- Le maire propose un devis de l'entreprise « Rêve Paysager » pour effectuer 13 tontes et débroussaillage de la main courante au terrain de football de la commune pour un montant de 2017.20 € TTC. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

- Le maire propose le devis de Ronan LE BARS pour la réfection du plafond de la salle du DRESNAY pour un montant de 5148 € TTC. Maryline DUEDAL demande à avoir un 2ème devis d'une autre entreprise.

- Didier LE GUEN demande au maire comment le recrutement au portage des repas domicile s'est effectué. Le maire répond qu'il a fallu trouver un remplaçant dans l'urgence.

- Le maire propose au conseil municipal pour la durée du mandat de lui confier les délégations permanentes suivantes :

- ✓ De signer les devis et bon de commande ou toutes pièces concernant des dépenses d'investissement.
- ✓ De signer les bordereaux de mandats et de titres de la commune, du CCAS et du Gite d'étape.

Le conseil valide à l'unanimité les propositions du maire.

- Arnaud LE FOLL demande si le maire et les adjoints ont des jours de permanences à la mairie. Le maire répond que non mais possibilité de prendre rendez-vous en mairie, avec l'élu référent à la demande.

- Laure Le GUEN demande si les membres extérieurs du CCAS ont été choisis. Le maire a encore quelques personnes à contacter.

- Séverine LOZACH et Arnaud LE FOLL demandent si les conseillers peuvent participer aux formations des élus. Elles sont obligatoires pour les adjoints et les conseillers délégués.. Le maire répond qu'il va se renseigner.

- Séverine LOZACH demande si nous pourrions utiliser des circuits courts et intégrer plus de bio dans les repas scolaires et propose le dispositif initié par l'état de « la cantine à 1€ ». Le maire répond qu'il va se renseigner.

- Arnaud LE FOLL souhaite avoir la réponse à sa question du dernier conseil par rapport à la mise à disposition d'un local pour organiser des formations secouristes. Le maire valide la mise à disposition d'une salle.

- L'association RANDO BEFFOU demande une augmentation du montant de leur subvention annuelle, le maire propose plutôt de leur mettre à disposition du matériel adéquate pour l'entretien des chemins de randonnée.

- Les travaux d'aménagement du parking du nouveau cimetière seront vus à la prochaine commission travaux du 31 aout.

- Didier LE GUEN relève qu'il y a des mauvaises herbes sur la route de Pont Ar Bley, et que les pavés remontent dans la rue de la vieille côte.

- Maryline DUEDAL demande si le restaurant le ST EMILION est à vendre, oui il est à vendre mais pas de projet concret pour l'instant.

- Arnaud LE FOLL demande s'il serait possible de faire une extension du lotissement de genêts : pas d'extension de prévu pour le moment.

2020-036

- Séverine Lozac'h informe que le Centre forêt bocage de la Chapelle Neuve souhaite rencontrer un élu pour proposer des actions et animations pour les habitants et l'école.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Les membres,